



Comité de Vigilance en Travail Social

# Rapport d'activités

2019-2020

## Table des matières

1.2019-2021 en quelques chiffres.....	4
2.Bilan moral .....	8
1.Les formations .....	9
2.Les avis et rencontres en bureau.....	10
3.Journées d'études, colloques, articles.....	15
4.Le bureau du CVTS .....	17
3.Analyse transversale .....	19
Du côté du terrain .....	19



## Introduction

Le CVTS, comme tout le monde, a été chahuté par ces deux années de crise sanitaire.

Fidèle à notre fonctionnement, et n'étant pas tenus par les mêmes contraintes légales en tant qu'association de fait, nous avons choisi ne pas organiser notre Assemblée plénière en 2020, plutôt que de la tenir en ligne, modalité non propice aux débats qui nous sont chers.

Le présent rapport d'activités comporte donc le rapport des deux dernières années en un seul document : 2019 et 2020.

Bonne lecture !

## 1.2019-2021 en quelques chiffres



### Bureau

- 2019 : 17 réunions
- 2020 : 19 réunions

*Et une mise au vert  
en 2019*



### Permanences téléphoniques

- 2019 : 38
- 2020 : 37



### Site internet et réseaux sociaux


- site : 2000 visites/mois ("*ressources*" et "*actualités*")
- Newsletter : 566 abonnés
- Facebook : 968 abonnés et 66 publications
- Manifeste : 109 signatures individuelles et 2 institutionnelles




### Plénière


Nouveaux membres :  
26 personnes et 5 organisations

*Total :  
105 organisations et  
219 personnes*

- 
- ✓ **Réunion de bureau** : Les réunions de bureau sont l'occasion d'analyser collectivement les interpellations et les différentes demandes de formation. Quand cela s'avère nécessaire, nous recevons des travailleurs sociaux en questionnement (une rencontre par bureau). *La mise au vert* nous permet de sortir du quotidien pour réfléchir de manière plus globale au CVTS.

- 
- ✓ **Les permanences téléphoniques** se déroulent tous les jeudis après-midi hors vacances. Elle est tenue par un membre du bureau. Quand l'entretien téléphonique ne suffit pas pour éclairer suffisamment la personne, nous l'analysons lors du bureau pour y apporter une suite plus complète. Certaines situations plus complexes nécessitent une rencontre lors du bureau.

- ✓ **Site et réseaux :**

- 
- Site Internet : La fréquentation générale du site internet repart à la hausse depuis 2019 après une année de stagnation en 2018. Nous avons en moyenne 2000 visites par mois (minimum : 1214 ; maximum 3524) et 71 visites par jour (avec un maximum de 1143). Depuis la création du site, 147.263 visites ont été comptabilisées.

Il est hautement probable que la fréquentation du site soit fortement liée à l'actualité : un pic s'est produit lors des modifications du secret professionnel en 2017, un nouveau pic est apparu lors du début du confinement. Facebook et Google (ou d'autres moteurs de recherche) sont à l'origine des visites.

Que cherchent les internautes sur notre site ? Essentiellement les ressources et les actualités




NB : L'asbl Banlieues, que nous avons choisie pour sa proximité avec nos valeurs et qui pratique des prix très compétitifs, se révèle un hébergeur de qualité. Ils sont réactifs en cas de besoin et offrent un soutien efficace à la demande. Une délégation du bureau se charge de l'actualisation des contenus du site internet et de la gestion des différentes listes de diffusion (plénière et newsletter).

- Newsletter: 566 personnes sont inscrits à notre *Newsletter*. Cela constitue une diminution de plusieurs milliers de « personnes » par rapport à l'année précédente car nous étions face au phénomène bien connu de fausses inscriptions... Le nettoyage a été fait.
- Facebook: notre page compte 968 abonnés et 919 Likes (29/09/2021). Cela constitue une progression de 102 Likes et de 121 abonnés en plus sur deux ans. Au départ, nous aurions aimé pouvoir alimenter la page à raison d'une publication par semaine mais une activité inégale et les forces en présence rendent cet objectif trop audacieux. On compte un total de 29 publications en 2019 et 37 en 2020.



- Manifeste du travail social: En 2019, on compte 87 nouveaux signataires à titre individuel (que s'est-il passé?) et 1 en tant qu'organisation, alors qu'en 2020 on constate une augmentation d'encore 22 nouvelles signatures individuelles et 1 associative. Ce qui nous amène à un total de 1062 signataires individuels et 105 associatives.

### ✓ **Plénière :**

An icon showing a group of colorful hands raised, symbolizing participation or a meeting.

En septembre 2021, le CVTS compte, comme membre de la plénière, 105 organisations et 219 personnes. Ces deux dernières années, nous avons accueilli 5 associations et 26 personnes.

Aucune plénière n'a été organisée en 2020. D'abord reportée en décembre, il nous est apparu plus juste de l'organiser fin 2021 et porter un regard sur 2 ans (2019 et 2020).

## 2. Bilan moral

Les activités du CVTS se déclinent à travers différents espaces : contact téléphonique, rencontres, avis, formations, articles...

Nous travaillons essentiellement à la demande des équipes. Certaines interpellations ne demandent pas un travail rapproché, le contact téléphonique en permanence ou un mail étant suffisant pour éclairer le demandeur.

Ce que nous privilégions reste la rencontre qui permet de déplier la situation et d'élaborer collectivement les pistes.

Le confinement a évidemment mis à mal notre fonctionnement. Si nous avons pu continuer à tenir nos bureaux en distanciel et « rencontrer » les personnes via Teams, les formations ont été mises à mal. Il nous a semblé inadéquat d'organiser ces formations à travers un ordinateur. Nous avons donc préféré annuler en attendant un meilleur vent.

	2019	2020
Formation	5	2
Demande d'avis	30	34
Rencontres en bureau	12	8
Intervention dans des colloques et groupes de travail	4	7
Rédaction d'articles et interviews	1	2





## 1. Les formations

	Formations réalisées	Formations annulées ou déclinées (temps, Covid, hors sujet)
<b>2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailleurs sociaux de logements sociaux</li> <li>• Travailleurs sociaux de Centres PMS</li> <li>• Équipe d'une maison médicale</li> <li>• Équipe d'un Centre PMS</li> <li>• Cours d'éthique et de déontologie au sein du MIAS (Master en ingénierie sociale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailleurs sociaux des AMO</li> <li>• Service d'administration publique</li> <li>• Fédération d'un secteur social</li> <li>• Réseau d'aide d'un public spécifique</li> <li>• Service de Prévention et de cohésion sociale</li> </ul>
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'éthique et de déontologie au sein du MIAS (Master en ingénierie sociale)</li> <li>• Équipe active dans la violence envers les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur catalogue au sein du Cerso : pas assez d'inscrits (confinement ?)</li> <li>• Formation à l'Iessid : problèmes de locaux</li> <li>• 3 formations ont été annulées (confinement) : 2 CPAS et un service généraliste</li> <li>• Formation pour le réseau professionnel d'un CPAS. Refus pour raison de posture.</li> <li>• Supervision individuelle</li> </ul>

*NB1 : 3 formations ont été négociées pour 2021.*

*NB2 : pour préserver un minimum confidentialité, nous restons évidemment évasifs sur l'identité des demandeurs.*

Nous privilégions le groupe restreint et le présentiel pour les formations. Elles se donnent habituellement en deux temps :

- Rappel des notions du secret professionnel dans ses dimensions éthiques et légales
- Travail sur des situations amenées par l'équipe.

Le confinement nous a évidemment contraints à annuler nos formations. Le confinement n'est pas la seule raison. **Nous avons décliné et déclinons les formations** rassemblant un nombre de travailleurs trop élevé ou en distanciel, car elles empêchent les interactions, propices à l'émergence d'une posture éthique.

Nous déclinons d'autres demandes pour d'autres raisons : l'équipe n'est pas demandeuse, supervision individuelle, attente que le CVTS recadre des travailleurs sociaux à travers la formation, manque de disponibilité...

**L'offre de formation au sein d'un catalogue** (CERSO) pose aussi question. C'est évidemment une autre dynamique d'accompagner des personnes d'horizons différents, plutôt que de travailler avec une équipe. Même si le confinement a freiné les inscriptions, force est de constater que les demandes émanant d'équipes sont plus nombreuses que les demandes individuelles via une formation proposée dans un catalogue.

Le **MIAS** est un cours donné à l'Iessid, au sein du master en ingénierie sociale. Ce master est à destination de futurs cadres du non-marchand et rassemble des travailleurs sociaux expérimentés ou des étudiants venant de finir une formation à orientation sociale et psychologique. Notre participation est en question : est-ce notre place ? Quel regard portons-nous sur ce master et son développement ? Affaire à suivre...

## 2. Les avis et rencontres en bureau

Nous sommes accessibles par mail ou via la permanence du jeudi après-midi. Chaque demande d'avis a évidemment sa complexité ; une situation convoque différentes notions : la situation singulière d'une personne, un contexte institutionnel précis, un environnement et une temporalité particulière. Ainsi, certains de ces premiers contacts ont débouché sur une rencontre en bureau ou sur un projet de formation au sein de l'institution.

Il nous arrive de décliner certaines demandes ou de se limiter à émettre des avis généraux. C'est le cas quand des personnes nous interpellent pour des situations personnelles et conflictuelles : travailleurs sociaux en conflit avec leur hiérarchie, usagers... Quand ce sont des personnes en lien avec des services, nous réorientons évidemment celles-ci vers des services adéquats.

D'autres demandent sortent de notre champ de compétence : certaines situations relèvent plus du secteur psychologique ou médical, d'autres relèvent de la compétence de syndicat ou d'un juriste, voire d'un tribunal.

Les avis que nous avons rendus durant 2019 et 2020 seront regroupés par thème, par facilité de lecture.

## **Le secret professionnel**

### **Dans une institution**

- Deux demandes d'avis et de conseils concernent des questions liées à la prise de notes en travail social. Les notes personnelles de l'AS peuvent-elles servir à la rédaction de récits de vie et donc sortir du cadre de la relation d'aide ? Quid de la conservation ? De l'accès de l'utilisateur ? ...
- Une équipe de planning familial réfléchit sur le secret professionnel par rapport à la question de la pluridisciplinarité.
- Un assistant social d'un centre de santé mentale questionne l'usage des mails pour échanger des informations sur des usagers.
- Dans une école, des listes d'étudiants nécessitant des aménagements sont échangés avec les enseignants.
- Un centre de soins regroupe assistants sociaux et psychologues. La question des dossiers s'invite.
- Un échevin est-il soumis au secret professionnel ?
- Des assistants sociaux de CPAS interpellent le bureau quant aux impacts sur le respect du secret professionnel dans le cadre de la généralisation du PIIS (activation des usagers de CPAS).
- Des représentants de CPAS organisent une journée de réflexion portant sur le RGPD : « *En quoi le RGPD est-il un soutien à la pratique de travail social en CPAS ?* ». Ils nous demandent conseil sur le contenu.
- Demande d'avis (non-officiel) sur la procédure de médiation entre un citoyen et une administration régionale entraînant la mise à disposition de tout le dossier du plaignant lorsqu'il est aussi usager d'un service agréé par ladite administration.
- Une maison médicale s'interroge sur la tenue et l'accessibilité des dossiers par rapport à l'équipe pluridisciplinaire et les patientes. Le RGPD et l'ordre des médecins ont leur mot à dire même si un éclairage est fait sur le dossier social.
- Une responsable de service continue à effectuer des suivis sociaux. Elle s'interroge sur la comptabilité des 2 fonctions.

- La présence d'un conseiller de CPAS dont certains membres de sa famille sont bénéficiaires de ce même CPAS pose question à des travailleurs sociaux.

### **Entre institutions**

- Deux travailleurs sociaux sont à mi-temps dans deux organisations à finalité différente (sécuritaires et accompagnement) rencontrent des jeunes dans les deux structures. Les questions se posent en particulier dans les contacts avec la police autour de consommation de produits. La double casquette des travailleurs brouille les cartes. La rédaction d'une charte déontologique est une piste pour remettre un cadre sain. Après une rencontre en bureau, nous leur renvoyons des commentaires sur la construction d'une charte.
- Des travailleurs sociaux nous interpellent sur les pratiques déontologiques et le respect du secret professionnel dans le travail en réseau entre les différents services d'insertion socio-professionnelle en Région wallonne.
- Une intervenante sociale se questionne sur la collaboration entre une maison d'accueil, le CPAS et le SAJ. La résidente, qui travaille au noir, se fait exclure pour non-paiement de la maison d'accueil.
- Une infirmière sociale veut freiner le partage d'informations entre deux Centres PMS.
- Demande d'avis sur le secret professionnel et le travail en réseau entre des Centres PMS et des services de l'Aide à la Jeunesse dans le cadre du nouveau décret de l'Aide à la Jeunesse.
- Un conseiller de l'action sociale en CPAS se questionne sur la collaboration positive avec un propriétaire. L'état de nécessité est-il d'application ?

### **Police et instance de contrôle**

- Des travailleurs sociaux de Centres PMS sont appelés à témoigner auprès de la police dans le cadre d'une enquête pour agression sexuelle sur mineure. Le bureau les éclaire.
- Le bureau éclaire un travailleur social qui est sollicité par la police dans le cadre d'une enquête relative au travail au noir/traité des êtres humains d'usagers en situation irrégulière.
- Une travailleuse sociale est témoin d'une bagarre impliquant notamment des usagers de son service. Des questions se posent : appeler la police ? Témoigner de ce qui a été vu ? Quid du SP en cas de flagrant délit ? Nous l'éclairons sur ce que le secret professionnel permet.



- Dans le cadre d'une enquête pour homicide, que peut dire un travailleur social (secteur de la toxicomanie) à la police ?
- Un assistant social, appelé à témoigner devant un tribunal, se questionne sur sa marge de manœuvre.
- Une inspectrice du Forem fait pression sur une assistante sociale pour obtenir des informations.
- Une maison des jeunes est invitée, dans le cadre du tracing, de tenir des listes des jeunes fréquentant le service. Il existe beaucoup d'inconnues sur la destination de ces listes.
- Une psychologue est appelée à témoigner à propos d'un patient devant le Collège Communal
- Une assistante sociale de maison maternelle se pose des questions quant au partage d'informations avec le SPJ.
- Une administration subsidiante demande des informations permettant l'identification des personnes dans le cadre du rapport d'activités. Les responsables de l'association sont en recherche d'argumentaire.

## **Pratiques institutionnelles**

- Une fédération est interpellée par des pratiques sociales proches de l'illégalité, l'usager étant mis à mal dans ces pratiques. La thématique trouve écho au sein du bureau : ce sera le thème de la plénière 2019.
- Un ensemble de services sociaux de mutuelle demande notre avis sur l'écriture d'un code de bonne conduite.
- Une équipe réfléchit avec le bureau sur la posture à adopter face à la consommation de substances illicites en centre d'hébergement pour personnes en situation de handicap.
- Le bureau est interpellé afin d'analyser une déclaration de politique sociale d'un CPAS wallon.
- Des travailleuses sociales d'un centre d'accueil pour personnes étrangères rencontrent le bureau car le cadre et les procédures mettent à mal l'indépendance méthodologique, le respect du secret professionnel et le maintien de la personne au centre de l'intervention.
- Des médiateurs scolaires sont fortement interpellés par l'implémentation d'un nouveau système informatique d'encodage des demandes des élèves.



- Des travailleurs sociaux d'un office régional de l'emploi nous demandent un avis quant aux pratiques de *diagnosticisation* des demandeurs d'emploi présentant des problèmes de santé mentale.
- Dans un CPAS, un usager (personne reconnue réfugiée) est interrogé de façon intrusive quant à son parcours migratoire en vue de l'obtention du RIS !
- La loi du 22/04/2019 relative à la qualité de la pratique des soins en santé pose question. Des psychologues exerçant dans un service de santé mentale perçoivent des incidences négatives sur la relation d'aide thérapeutique et du respect du secret professionnel.
- Une direction veut accéder aux procès-verbaux de supervision pour évaluer le personnel.
- Dans un CPAS, le Conseil de l'action sociale refuse d'octroyer une aide et exige que l'assistant social travaille dans un sens.
- Des travailleurs sociaux sont invités à collaborer avec des travailleurs non soumis au secret professionnel, dans le cadre d'un atelier sur le bien-être au travail.
- Un travailleur social de Centre PMS nous rencontre autour du pacte d'excellence qui pourrait subordonner les centres aux établissements scolaires. Un collectif de Centres PMS nous a rencontrés pour débattre aussi de la direction inquiétante que prennent les centres PMS.
- Un juriste de CPAS s'inquiète des pratiques qui s'installent suite au confinement. Derrière le pire et le meilleur, le collectif (d'usagers, d'assistants sociaux) apparaît une piste intéressante. Cela rejoint la rencontre avec un assistant social d'un autre CPAS constatant un travail social de plus en plus instrumentalisé ou orienté.

### **La fonction de l'intervenant social**

- La Police recrute un assistant social pour remplir des tâches non conformes avec la déontologie. Le Bureau décidera de médiatiser cette offre.
- Une entreprise dont la mission principale est la sécurité cherche un assistant social pour l'accueil des demandeurs d'asile. Rédaction et publication d'un article sur ces nouveaux contrats problématiques.
- Le développement d'assistants sociaux indépendants nous revient. Cette fois, nous avons entamé la rédaction d'une note étayée sur la

question en vue d'une éventuelle prise de position du CVTS et diffusion de celle-ci. Mais c'est toujours en cours.

- Une direction veut associer le service social du personnel pour l'aider à gérer (réaffecter le personnel moins apte, sanctionner ...)

## Divers

- Des étudiants nous interpellent dans le cadre de leurs TFE.
- Un PCS demande notre avis face à la concurrence entre services face à des appels à projets. Cette situation convoque la question de la marchandisation du travail social mais aussi des éléments liés à la législation des asbl. Cela sort de nos compétences.
- L'Onem demande aux Hautes Écoles des informations concernant le stage d'étudiants percevant des allocations de chômage.
- Un conseil d'administration fait pression sur des travailleurs pour accepter un stagiaire.
- Des travailleurs sociaux de services sociaux mutualistes ont investi d'autres espaces pour travailler le social. Une étude qualitative sur les exclusions provoquées par la réforme chômage.
- Conflit avec des travailleurs sociaux :
  - Des travailleurs sociaux nous demandent d'attester de la qualité de travail d'un membre de l'équipe sur fond de conflit avec l'employeur. Nous déclinons, en nous tenant sur des propos généraux.
  - Un service social de société de logements sociaux demande notre avis concernant une assistante sociale n'ayant pas respecté le secret professionnel. Nous déclinons, sentant que notre avis n'est pas là pour éclairer une pratique.

## 3. Journées d'études, colloques, articles

- Le CVTS a participé à diverses **journées d'études** :
  - Journée au vert de travailleurs sociaux de CPAS sur une question transversale « le CPAS en question ».
  - Journée avec des étudiants d'école sociale sur le thème « pour un enseignement de proximité, engagé et solidaire ».

NB : quatre journées de travail ont été annulées pour des raisons diverses : une table ronde « Déontologie et secret professionnel » organisée dans le cadre de l'exposition « Vivre : Les Métiers du so-

cial, 100 ans d'histoire et de formation » à la Fonderie, une table ronde autour des violences institutionnelles organisée par la fédération des CPAS wallons, une journée réunissant des assistants sociaux de mutuelle et deux matinées organisées par l'AMA sur le sens du travail social.

- **Interview** de deux membres du bureau pour un article de Sébastien Gratoir portant sur les défis et enjeux des Hautes Écoles sociales aujourd'hui. Cet article, paru dans le numéro 24 de la Revue « Pauverité » du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté en août 2019, y parle aussi du CVTS.
- Le CVTS est **signataire de trois pétitions** en 2019 : Droit à un toit, une Pétition portant sur le projet de réforme wallonne de la santé mentale et une pétition sur la réforme qui touche les Centres PMS. Le CVTS a aussi partagé la recherche menée par la Ligue des droits Humains sur les violences policières. Nous avons refusé que le logo du CVTS apparaisse sur un site d'une entreprise mélangeant activité sociale et activité marchande.
- Le CVTS est impliqué dans des **groupes de travail** ou a contribué à des ouvrages collectifs :
  - Au sein de la Chair BE HIVE. *Trois universités, trois hautes écoles, des représentants des usagers de soins de santé et du public, professionnels, managers et politiques unissent pour la première fois leurs forces, moyens, connaissances et capacités de recherche afin de contribuer au développement d'une première ligne d'aide et de soins forte et efficace en Belgique francophone.* (in <https://www.be-hive.be/>, consulté le 19 octobre 2021)
  - Dans le travail de rédaction du Livre Noir de l'Enseignement supérieur.
  - Au sein de la concertation de travailleurs sociaux autour de la généralisation du PIIS.
  - Participation au projet Break, une recherche-action sur le travail communautaire. Ce projet est porté par la fédération des services sociaux
  - Participation à des ateliers développés par l'École de Transformation Sociale.
  - La dernière assemblée générale avait donné naissance à un groupe de travail appelé « résistances ». L'idée était de mettre en place localement des groupes de travailleurs sociaux afin de valoriser une culture positive du travail social. Ces sortes de « repères café » contribueraient à renforcer la déontologie dans les pratiques sociales. Le confinement et quelques ques-





- tions opérationnelles ont mis cette initiative en berne , malgré la tenue de 2 réunions.
- L'ADAS nous demande une relecture d'une fiche d'information (« *puis-je changer d'assistant social ?* »).
  - Un chercheur invite un membre du bureau pour faire partie du comité d'accompagnement. Le thème tourne autour de la construction d'un cadre d'évaluation des organisations à finalité sociale.
  - Deux **articles** ont été rédigés :
    - Une réaction suite à une offre d'emploi d'un assistant social au sein de la police. La réaction a été envoyée à Actiris, la police, les écoles sociales. Les réactions sur Facebook furent bonnes, les réactions des institutions (y compris les écoles sociales) décevantes.
    - Une carte blanche a été publiée sur le site du Guide Social, autour des réactions diverses des institutions sociales pendant le confinement.
  - Enfin, nous avons **actualisé le Manifeste**. Cette mise à jour était nécessaire au vu de la parution d'une nouvelle version de la déclaration mondiale des principes éthiques en travail social, qui par ailleurs, rendant plus floue la notion du secret professionnel, nous a inquiétés.

## 4. Le bureau du CVTS

Le bureau s'est interrogé sur son fonctionnement à différents titres : notre organisation (permanence, bureau) est-elle toujours opérante ? La constitution du bureau est-elle encore équilibrée ? Le bureau est voulu comme un mélange entre professeurs d'écoles sociales et des travailleurs sociaux de terrain. Force est de constater que les travailleurs sociaux éprouvent des difficultés à dégager le temps nécessaire à la vie de bureau.

L'idée d'organiser une supervision a germé et des contacts ont été pris avec Collectiv-A. Un projet en deux temps a été mis en place : un temps d'observation et un temps d'analyse et de pistes d'amélioration. Le projet devait se tenir en 2020 mais a été suspendu par le confinement et le pas-



Comité de Vigilance en Travail Social

sage au distanciel. La traditionnelle journée au vert, nous permettant de prendre recul sur notre fonctionnement, n'a pas pu se tenir en 2020.

Certains travailleurs sociaux sont parfois tentés de nous rejoindre. En octobre/novembre 2019, le Bureau a ainsi accueilli un nouveau (et ancien) membre. Mais une présence insuffisante n'a pas permis de poursuivre l'aventure. Deux autres travailleurs du secteur de l'Aide à la jeunesse réfléchissent à rejoindre le bureau.

### 3. Analyse transversale

Que retenir de ces deux années, que mettre en avant ?

Nous pouvons réfléchir à deux niveaux : ce qui se joue sur le terrain du travail social et le rôle du Comité de Vigilance en Travail social.

#### Du côté du terrain

Ces deux années ont renforcé les inquiétudes que nous avons et qui ont donné naissance à l'écriture du Manifeste. Celui-ci avait l'ambition de replacer le curseur sur les fondamentaux du travail social. Le contexte des politiques sociales reste profondément en dehors de ces balises. Nous sommes les témoins, à travers nos bureaux et les témoignages de nos membres, des pratiques hétéroclites qui se bricolent, s'expérimentent, se plaquent dans les institutions sociales.

Le confinement a mis en avant ces différences. La carte blanche de Marc Chambeau dans le guide social a souligné les deux poids, deux mesures qui se jouaient sur le terrain :

- ✓ Pratiques innovantes pour rester en contact avec un public exclu, en incapacité de jouer le jeu du « chacun chez soi ». Le logement (quand il y en a) est problématique, l'accès (aux soins et services, à internet, à un assistant social) est devenu impossible. Des équipes ont réfléchi, ont frappé aux portes (et bousculé le mythe du « pas de travail social sans demande ») et innové.
- ✓ Pratiques décevantes quand le repli sur son ordinateur, la fermeture du service, la digitalisation du travail social et du lien social, le délitement des réunions d'équipe et de toute forme du collectif sont les seules réponses.

*« Il ne s'agira pas ici de pointer l'un ou l'autre responsable, de stigmatiser l'un ou l'autre démissionnaire, mais d'admettre que face à une telle crise, des institutions sociales n'ont pas été capables d'être à la hauteur. Des professionnels non plus. Pour certaines et certains, la volonté y était pourtant. Pour d'autres, peut-être faudrait-il oser se regarder dans le miroir, oser l'évaluation de son action pendant la crise. Parce que le choc a été particulièrement terrible pour un nombre particulièrement important d'ayants-droits » (Marc Chambeau, 2020).*



Cette lecture sur le pouvoir d'agir des institutions ne dédouane évidemment pas les pouvoirs publics des orientations ou des moyens donnés aux organisations sociales !

A côté de ce qui s'est révélé par le confinement, les situations déposées au bureau montrent que les questions habituelles restent bien actives :

- Travail social et police,
- L'identité du travailleur social : fonctions sociales délaissées au profit de fonctions de contrôle, assistant social indépendant rendant le cadre institutionnel anecdotique
- Secret professionnel attaqué, oublié, mal compris dans ce qu'il représente du point de vue déontologique

Les prises de parole, les actions militantes, les mobilisations existent : travail au sein des fédérations, cartes blanches ...

Le CVTS se veut un lieu transversal où le travail social est approché à travers ses différentes formations et ses différents secteurs. Il n'est pas le seul évidemment à soutenir la déontologie, la remise en question de certaines pratiques sociales.

Force est de constater que ces lieux transversaux sont militants (CVTS, école de transformation sociale, travail social en lutte...) ou épisodiques (Céline Niewenhuys qui représentait -fort bien- le travail social au sein du GEES), rarement institutionnalisés. La constance est un ingrédient important dans la lutte...

Cette question d'une action collective et représentative rejoint les deux axes de travail que Marc Chambeau pointait dans sa carte blanche :

- L'alliance avec les forces associatives qui soutiennent les populations avec lesquelles les travailleurs sociaux interagissent.
- La réaffirmation forte de ce que sont les raisons de vivre du CVTS, et qui se retrouvent dans le Manifeste du Travail Social

Se faire entendre collectivement, peser dans les rapports de forces restent une gageure.

*En bref, nous nous retrouvons sur le « quoi ». Le « comment et le qui » posent question.*

## Du côté du CVTS

La question de la résistance en travail social a toujours émergé au sein du CVTS. Depuis le contexte de sa naissance, des réactions face aux attaques du secret professionnel jusque l'écriture collective du Manifeste. Sa mise à jour montre que la vigilance doit perdurer. Avec cet outil nous avons replacé le curseur sur les fondamentaux. Quelle est l'étape suivante ? Agir, réagir, résister ? Comment cela s'organise ?

La dernière assemblée plénière a donné naissance à un groupe de travail sur cette question de résistance. L'idée de créer des espaces décentralisés où les travailleurs sociaux pouvaient remettre la déontologie au centre du travail social s'est évaporée face au Covid.

Mais la question de la mobilisation, du temps nécessaire pour penser le travail et sa résistance sont devenues cruciales. L'effort pour élargir la visibilité du CVTS est encore à fournir. De nouveaux membres nous soutiennent chaque année, mais pas encore assez, en particulier en ce qui concerne les soutiens associatifs ou institutionnels. De même, en ce qui concerne le Manifeste, si on peut se réjouir d'une significative augmentation des signatures à titre individuel, on ne peut que déplorer le peu de nouvelles associations ou organisations signataires. Une réflexion est toujours à mener sur le nécessaire soutien de nos membres pour faire connaître le CVTS et inviter de nouveaux collègues et partenaires de nos réseaux respectifs à s'associer à nos combats.

Bien plus, le bureau du CVTS reste fragile. L'intérêt de la composition du bureau est d'associer enseignants d'écoles sociales et travailleurs sociaux, sur base militante. Force est de constater que l'implication des travailleurs sociaux dans le bureau devient compliquée : travail social qui déborde, institution peu encline à missionner un travailleur pour investir ce niveau d'action sociale... Les enseignants d'écoles sociales (des anciens travailleurs sociaux) tiennent le coup, car ils peuvent plus facilement déplacer un temps de travail le soir ou le week-end.

Certains intervenants sociaux se retirent, d'autres essaient, les anciens serrent les dents...



Nous nous retrouvons aisément autour des constats en travail social : managérialisation du travail social, numérisation de la relation d'aide, procédure administrative empêchant un travail social non pas individuel mais individualisé, développement du contrôle et des outils standardisés...

Mais la question de la mobilisation et du temps nécessaire est au centre de nos préoccupations. Le Bureau du CVTS est confronté à cette question très pratiquement car nous manquons de forces vives et de diversité. Nous accueillerons de nouvelles personnes ou peut-être devons-nous imaginer un autre fonctionnement du CVTS ?

*En bref, nous nous retrouvons sur le « quoi ». Le « comment et le qui » posent question.*



Comité de Vigilance en Travail Social